

FICHE 122	ARTISTE SYLVIA KRENZ-BOVET	BÂTIMENT Etablissement secondaire du Belvédère	TYPE DE PROCÉDURE mandat d'études parallèles sur invitation	JURY PRÉSIDENT DU JURY Michel Rosazza architecte, Service des bâtiments MEMBRES DU JURY Claire Cuendet professeur de dessin François Reymond adjoint au Service enseignement secondaire Michel Landenbergue représentant utilisateur François Despland architecte Jean-Claude Deschamps artiste sculpteur
	TITRE DE L'ŒUVRE — triptyque	LIEU chemin des Croix-Rouges 24 1007 Lausanne		
	RÉALISATION 1992	N° BÂTIMENT 132.12789		



PROCÉDURE ET OBJECTIFS

Dans le cadre des travaux de transformation et de réaménagement du bâtiment du Belvédère à Lausanne, le Service des bâtiments, d'entente avec le Service de l'enseignement secondaire et la direction de l'établissement, a organisé un concours sous forme d'appel de projets entre trois artistes invités.

Cadre du concours

Le mur du fond de la cafétéria a été admis et un triptyque composé de 3 carrés de 120/120 (éléments rapportés) a été retenu.

ARTISTES INVITÉS ET PROJETS REÇUS

La commission a invité les artistes suivants à participer au concours:

Charles Duboux LAUSANNE
Sylvia Krenz-Bovet ÉPALINGES
Katherine Müller CHAVANNES/RENEUS

EXAMEN DES PROJETS

Le jury a siégé le 3 juin 1992.
Toutes les propositions sont jugées recevables et admises au jugement.

Au terme de ses délibérations, le jury décide d'attribuer les prix suivants:

- 1^{er} prix et réalisation à Sylvia Krenz;
 - achat à Katherine Müller;
- dont les modalités sont à définir avec l'auteur.

BUDGET

Sur les bases définies dans le RAABE (édition du 28.12.1979), le montant consacré à la réalisation de l'animation artistique est de:
CHF 20 000.- TTC.

CHOIX DE L'ŒUVRE

Le jury recommande, à la majorité, au maître de l'ouvrage l'exécution du projet de Sylvia Krenz-Bovet.

Il demande que, lors de la réalisation, une attention toute particulière soit portée aux interventions réalisées en feuille d'or ou d'argent afin d'obtenir et de maintenir la même qualité d'apparence que celle présentée sur l'échantillon de matériaux du panneau central.

Le jury tient à relever le bon niveau, la qualité et l'originalité des propositions reçues et remercie, au nom du maître de l'ouvrage, les concurrents de l'important travail qu'ils ont fourni et du soin apporté aux présentations tant graphiques que verbales.

CRITIQUE DU PROJET RETENU

L'œuvre présente une très bonne analyse de l'espace, de sa fonction, de la lumière, du contexte architectural/artistique existant.

Le positionnement du projet sur le mur, l'équilibre qui en résulte, la sensibilité des couleurs et des tons, le choix des matériaux et la réflexion sous-jacente sont convaincants.

Cette proposition, abstraite, dégage une impression de calme et de sérénité et respecte le milieu ambiant.

ARCHITECTE MANDATAIRE

François Despland architecte MORGES